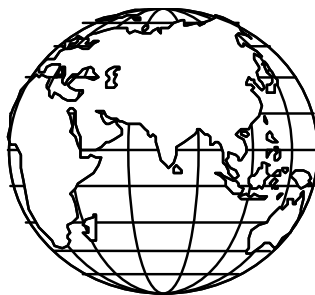


INFO



JAPON

OTA & Associates

Patents & Trademarks

Toranomon Piazza Bldg. 4F, Toranomon 2-4-1, Minato-ku, Tokyo 105-0001 JAPON

Tél. : (+) 81-3-3503-3838 Fax : (+) 81-3-3503-3840 E-mail: ota@otapatent.com

www.otapatent.com

Numéro 53

Juin 2011

Editorial, par Keiichi OTA

Chers lecteurs,

C'est avec joie que je vous retrouve après les événements qui ont récemment secoué le Japon.

Mes déplacements de ces derniers mois n'ont pas été très nombreux. Mais je tiens tout de même à souligner mon voyage en Inde du mois de février, où j'étais invité à présenter la Propriété Industrielle japonaise, ainsi que ma participation à l'AIPPI à Riga en Lettonie en avril.

En mars, comme chaque année, je me suis rendu en France pour mes enseignements : Université de Nantes, CEIPI à Strasbourg, et CFJM à Rennes.

Je me trouvais à Strasbourg lorsque le grand tremblement de terre et le tsunami ont dévasté le Nord-Est de mon pays le 11 mars. Notre cabinet n'a eu, fort heureusement, à déplorer aucun accident humain, mais les dégâts matériels ont été importants. A tel point que nous avons dû installer provisoirement les bureaux dans d'autres locaux.

Il se trouve qu'il y a quelques mois, nous avons pris la décision de déménager. Ce déménagement s'est effectué fin avril comme prévu, et a été plus que bienvenu ! Vous trouverez notre annonce en dernière page de cet *Info-Japon*.

L'actualité de la PI au Japon n'étant pas très chargée en ce moment, je vous propose dans ce numéro de parcourir l'index de nos grands articles parus depuis le numéro 40. N'hésitez pas à nous en demander un ou plusieurs si les titres vous intéressent.

Enfin, vous avez été nombreux à nous adresser des messages de soutien après le 11 mars. Mes collaborateurs et moi-même vous en remercions très chaleureusement.

Info Japon, Juin 2011

Kyorin (Japon) et Novartis (Suisse)

Les laboratoires Kyorin (Kyorin Pharmaceutical Holdings) ont accordé une licence de développement et de vente à Novartis sur leur agent anti-inflammatoire, en échange d'un paiement en avance et de royalties subordonnées au processus de développement. Ce médicament japonais peut contrôler la réponse immunitaire qui induit une inflammation non justifiée.

Cette licence s'est faite dans la suite logique du contrat entre les deux firmes qui avait eu lieu en 2006 et qui accordait au laboratoire suisse le droit de développer et de vendre le KRP-203 (nom de développement du produit) sur tous les marchés exceptés ceux du Japon, de la Corée, de la Chine et de Taiwan.

Article : Index des grands articles parus dans *Info-Japon* depuis le n°40

Catégories :

G = général

B = Brevets

M = Marques

U = Modèles d'utilité

D = Dessins et modèles

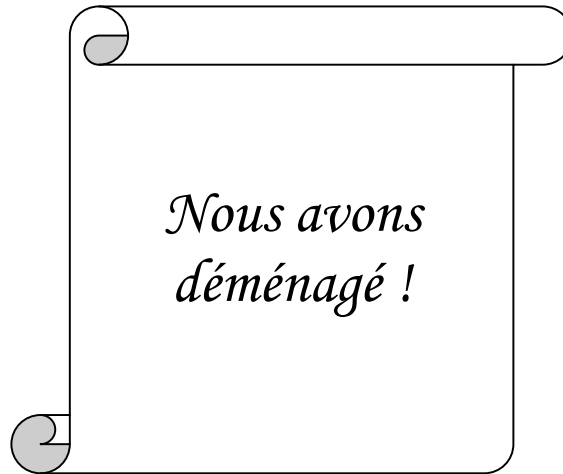
DA = Droits d'auteur

Numéro	Date	Titre du grand article	Catégorie	Sujet de l'article
40	Dec-05	Modifications de la loi sur la concurrence déloyale	G	La nouvelle loi, plus sévère, renforce la protection en prévoyant: un arrêt en douane des produits contrefacteurs, l'abolition des frontières juridiques dans l'utilisation de <i>trade secrets</i> , et une extension de domaine des sanctions pénales.
41	Avr-06	Un projet de loi visant à faire face à la contrefaçon	B-D-M	Si elle est adoptée la loi renforcera la protection quant aux dessins et modèles, marques, brevets d'invention.
42	Aou-06	Anniversaire institutionnel, la Cour de la Propriété Intellectuelle (CPI) a 1 an	B	Retour sur le travail de la CPI, ses premiers résultats et l'affermissement de l'exigence <i>d'activité inventive</i> .
43	Dec-06	Extension du délai de réponse lors d'un rejet provisoire	B	De nouvelles dispositions quant à la demande d'extension du délai de réponse en matière de brevet d'invention: une durée d'un mois renouvelable, un avantage dont pourront désormais bénéficier les japonais, l'obligation de motiver sa demande.
44	Avr-07	Modifications de la loi sur les Dessins et Modèles	D	Augmentation de la durée de protection des dessins et modèles (20 ans), élargissement de la protection des dessins sur écran, incluant les dessins permettant une manipulation en cours d'utilisation. Simplification de la procédure.

45	Aou-07	Le système de la demande divisionnaire au Japon	B	Nouvelle disposition modifiant les conditions de la demande divisionnaire. Séparation de la procédure d'appel et de la demande divisionnaire. Allègement de la procédure et introduction de l'Official Action spéciale
46	Dec-07	Les pièges de la transcription en langue japonaise	M	Connaître le fonctionnement du système d'écriture japonais est très utile pour déposer une marque étrangère et éviter les antériorités.
47	Avr-08	Très prochaines modifications pour les brevets, les modèles d'utilité, les dessins et modèles et les marques	B-M-U-D	L'inscription de licence avant enregistrement devient possible. Nouveau délai pour l'appel contre le rejet final.
48	Dec-08	Dépôt de marque au Japon et intention d'usage	M	Stratégie pour éviter les rejets provisoires de l'Office quasi-systématiques en cas de trop nombreux produits/services désignés. Conseils concernant le système des sous-classes.
49	Avr-09	Réforme du système de formation des conseils en PI	G	Les conseils en PI japonais doivent désormais suivre une formation tout au long de leur carrière. Système d'unités d'enseignements par périodes de 5 ans, possibilités de dispense.
50	Dec-09	Anti patent / pro patent : changement radical de tendance	B	Pendant une dizaine d'années, CPI et Office ont été défavorables aux titulaires de brevets et nouveaux déposants. Depuis 2008, plusieurs arrêts de la CPI en faveur des déposants.
51	Avr-10	L'inscription des licences auprès du JPO	B	Inscription des licences désormais possible dès le dépôt de la demande de brevet. Distinction entre licences exclusives et licences non-exclusives
52	Dec-10	La jurisprudence et la rémunération des inventeurs salariés	B	L'employeur met souvent au point une stratégie qui vise à minimiser la rémunération des inventeurs salariés, et la jurisprudence nous montre l'imprécision de la loi sur ce point.

Tous vos commentaires, idées, suggestions nous permettant d'améliorer cette lettre d'information seront les bienvenus. Si vous souhaitez des informations complémentaires, des références sur un point évoqué dans cette correspondance, nous nous ferons un plaisir de vous répondre. N'hésitez pas à contacter **Keiichi OTA**.

Annonce :



Voici notre nouvelle adresse, valable dès maintenant :

OTA & ASSOCIATES, Patents & Trademarks
Toranomon Piazza Bldg. 4F
Toranomon 2-4-1
Minato-ku, TOKYO 105-0001 JAPON

Seule notre adresse postale change. Nos numéros de téléphone et de fax demeurent inchangés.